

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LA RUE FRANCOIS BACQUET

Arrêté de Police du 24 Juin 2019

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la demande écrite formulée par monsieur Dagot domicilié 609 rue Francisco Ferrer à Guesnain,

Considérant qu'il a lieu de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de travaux de réfection de toiture du café/restaurant « Le Salengro » rue François Bacquet à Guesnain.

ARRETE

ARTICLE 1 Des travaux de réfection de toiture seront réalisés au café/restaurant

« le Salengro » à compter du lundi 24 juin 2019 et pour une durée de

15 jours.

ARTICLE 2 Pendant toute la durée des travaux, la société Souillaert est autorisée

à occuper le domaine public face au café/restaurant « le Salengro »

rue François Bacquet à Guesnain.

ARTICLE 3 Elle devra laisser la place nécessaire sur le trottoir pour le passage

des usagers.

ARTICLE 4 La société Souillaert domiciliée 903 sq Jules Valles 59450 Sin le Noble

veillera à laisser les lieux en parfait état de propreté.

ARTICLE 5 Monsieur Dalgot,

Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de

DOUAL

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés

chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 24 juin 2019

Pour le Maire empêché,

L'Adjointe Déléguée, C.AMADEI